

**Terrier du Camp Delecourt pour l'hospital de St Jean Baptiste à St-Omer renouvelé en l'an 1695 à l'instance de Sire Pierre CARTON,  
Receveur du dit hospital.**

*Le document dont le relevé suit est conservé à la Bibliothèque de la Société des Antiquaires de la Morinie (6, rue au Vent, 62500 Saint-Omer).*

Terrier du Camp Delecourt servant pour l'hospital de St Jean Baptiste en la Ville de St-Omer renouvelé par Sire Pierre CARTON, eschevin de la dite Ville et receveur du dit hospital.<sup>1</sup> en l'an 1695.

---

<sup>1</sup> Pour l'introduction et la conclusion de ce texte, l'orthographe initiale a été conservée (sauf évidemment erreurs de recopie). Par contre, pour les articles, elle a été modernisée (voir en annexe une table de correspondance pour les mots changés.)

Terrier cartulaire d'un canton de terre à laboeur d'un canton de terre à laboeur nommé le Camp De Le Cour et les Houttettes scituées entre le bois de Biencque et Herbelles tenus et mouvans des 2 hospitaux de St Jan Baptiste et Notre Dame de L'Escotterie en la ville de St-Omer les propriétaires ou tenans desquels doibvent par chacun an de rente fonssières aux dits hospitaux huict sous parisis de la mesure scavoir la juste moictié à l'hospital de St Jan Baptiste et l'autre moictié à l'hospital de Notre Dame de L'Escotterie s'y doibvent par-dessus ce les propriétaires ou tenans des dites terres ung sols parisis de la mesure pour relief quand le cas y eschietz lequel terrier a testé fait et renouvelé par Pierre CARTON bourgeois marchand demt en la ville de St-Omer recepveur du dit hospital de St Jan Baptiste suivant et conformément le mesuraige général fait de toues les pièches composé sur le dit canton par Pierre et Jan BLAREL père et fils mres arpenteurs jurés en ce pais et comté d'Arthois demeurans au village de Delettes ainsy qu'il ... (couste ?) par la carte figuratif d'eulx signé le 15<sup>ème</sup> jour de may 1695 où sont posés les dites pièches de terres et quy en sont les propriétaires repris par listes et aboutz cy après

1 - La veuve et hoirs Jacques ALLEXANDRE vivant bailly de Herbelles tiennent la 1<sup>ère</sup> pièce à coignye contenant 8 mesures listant d'aval il a coignye

- vers mer à la Srie de Biencques
- d'amont à Jan BAUCHANT
- aboutant vers soleil à la Srie d'Herbelles
- vers mer au Cavin

et doit au dit hôpital St Jan Baptiste

32 sols

2 - Jan BAUCHANT fils et héritier de Pierre tient la 2<sup>ème</sup> pièce contenant 3 quartiers 10 verges

- listant d'aval aux veuve et hoirs Jacques ALLEXANDRE
- d'amont à Pierre Gournay
- de bout vers soleil à la dite Srie d'Herbelle
- vers mer au Cavin

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols 5 deniers obol

3 - Pierre GOURNAY tient la 3<sup>ème</sup> pièce contenant 0,5 mesure 0,5 quartier

- listant d'aval au dit Jan BAUCHANT
- d'amont au Sr de WILLEMANN
- aboutant vers soleil à la dite Srie d'Herbelle
- vers mer au Cavin

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

2 sols 6 deniers

4 – Monsieur de WILLEMANN tient la 4<sup>ème</sup> pièce contenant aussi 0,5 mesure 0,5 quartier

- listant d'aval à Pierre GOURNAY
- d'amont à André VASSEUR
- aboutant vers soleil à la dite Srie d'Herbelle
- vers mer au Cavin

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

2 sols 6 deniers

- 5 – André VASSEUR à cause de Jenne ALLEXANDRE sa femme demt au dit Herbelles tient la 5<sup>ème</sup> pièce contenant 5 quartiers 2,5 verges
- listant d’aval au Sr de WILLEMANN
  - d’amont aux héritiers Marcq VASSEUR
  - aboutant vers soleil à la dite Srie d’Herbelle
  - vers mer au Cavin
- et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste
- 5 sols 1 deniers pit
- 6 – Les héritiers Marcq VASSEUR tient la 6<sup>ème</sup> pièce contenant 1 mesure
- listant d’aval à André VASSEUR
  - d’amont à la veuve et hoirs Jacques ALLEXANDRE
  - de bout vers soleil à la dite Srie d’Herbelle
  - vers mer au Cavin
- et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste
- 4 sols
- 7 – La veuve et hoirs Jacques ALLEXANDRE tiennent la 7<sup>ème</sup> pièce contenant 2 mesures
- listant d’aval aux dits héritiers Marcq VASSEUR
  - d’amont à Franchois ROBIN
  - aboutant vers soleil à la dite Srie d’Herbelle
  - vers mer au Cavin
- et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste
- 8 sols
- 8 – Franchois ROBIN tient la 8<sup>ème</sup> pièce contenant 1 mesure
- listant d’aval à la veuve et hoirs Jacques ALLEXANDRE
  - d’amont aux héritiers Phles DE PENIN
  - aboutant vers soleil à la dite Srie d’Herbelle
  - vers mer au Cavin
- et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste
- 4 sols
- 9 – Les héritiers Phles DE PENIN tiennent la 9<sup>ème</sup> pièce contenant aussi 1 mesure
- listant d’aval à Franchois ROBIN
  - d’amont aux veuve et hoirs Jacques ALLEXANDRE
  - aboutant vers soleil à la dite Srie d’Herbelle
  - vers mer au Cavin
- et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste
- 4 sols
- 10 – La veuve et hoirs Jacques ALLEXANDRE tiennent encore la 10<sup>ème</sup> pièce contenant 9 quartiers
- listant d’aval aux héritiers Phles DE PENIN
  - d’amont à Marcq PLATTEAU
  - aboutant vers soleil à la dite Srie d’Herbelle
  - vers mer au Cavin
- et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste
- 9sols
- 11 – Marcq PLATTEAU tient la 11<sup>ème</sup> pièce contenant 3 quartiers

- listant d'aval aux veuve et hoirs Jacques ALEXANDRE
- d'amont à Pierre GODART
- aboutant vers soleil à la dite Srie d'Herbelle
- vers mer aux veuve et hoirs Jacques ALEXANDRE<sup>2</sup>

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols

12 – Pierre GODART bailly de Cléty tient la 12<sup>ème</sup> pièce contenant aussi 3 quartiers

- listant d'aval à Marcq PLATTEAU
- d'amont à Jacques et Martin Alhoy
- aboutant vers soleil à la dite Srie d'Herbelle
- vers mer aux dits veuve et hoirs Jacques ALEXANDRE

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols

13 – Jacques et Martin Alhoy tiennent la 13<sup>ème</sup> pièce contenant 1 mesure

- listant d'aval à Pierre GODART
- d'amont aux dits veuve et hoirs Jacques ALEXANDRE
- aboutant vers soleil à la dite Srie d'Herbelle
- vers mer aux dits veuve et hoirs Jacques ALEXANDRE

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

4 sols

14 – La veuve et hoirs Jacques ALEXANDRE tiennent encore la 14<sup>ème</sup> pièce contenant 7 mesures 30 verges

- listant d'aval à Jacques et Martin Alhoy
- d'amont à Franchois ROBIN
- aboutant vers soleil à la dite Srie d'Herbelle
- vers mer à eux-mêmes et autres

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

29 sols 5 deniers pit

15 – Noël COPPIN tient la 15<sup>ème</sup> pièce contenant 0,5 mesure

- au bout vers mer de la pièce ci-devant
- listant d'aval d'amont et de bout aux dits veuve et hoirs Jacques ALEXANDRE
- vers mer à Jacques DELEPOUVE et André VASSEUR

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

2 sols

16 – Franchois ROBIN labourier demeurant à Cléty tient la 16<sup>ème</sup> pièce contenant 1 mesure 0,5 quartier

- listant d'aval à la veuve et hoirs Jacques ALEXANDRE
- d'amont à la dite veuve et hoirs
- aboutant vers soleil à la dite Srie d'Herbelle
- vers mer à Jean Baptiste PAGART

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

4 sols 6 deniers

17 – La veuve et hoirs Jacques ALEXANDRE tient la 17<sup>ème</sup> pièce contenant 5 quartiers

---

<sup>2</sup> 'aux veuve et hoirs Jacques ALEXANDRE' 'objet d'un ajout au-dessus du mot Cavin qui n'est pas rayé

- listant d'aval à Franchois ROBIN
- d'amont aux hoirs Anthoine BAILLY
- aboutant vers soleil à la dite Srie d'Herbelle
- vers mer à Jean Baptiste PAGART

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

5 sols

18 – Les hoirs Anthoine BAILLY tient la 18<sup>ème</sup> pièce contenant aussi 5 quartiers

- listant d'aval à la veuve et hoirs Jacques ALEXANDRE
- d'amont à Pierre GODART
- aboutant vers soleil à la dite Srie d'Herbelle
- vers mer à Jean Baptiste PAGART

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

5 sols

19 – Pierre GODART bailly de Cléty tient à cause de Marie TOUZART sa femme la 19<sup>ème</sup> pièce contenant 10 quartiers

- listant d'aval aux héritiers Anthoine BAILLY
- d'amont à Péronne MAMEZ
- aboutant vers soleil à la dite Srie d'Herbelle
- vers mer à Jacques et Liévin MECQUINION

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

10 sols

20 – Péronne MAMEZ tient la 20<sup>ème</sup> pièce contenant 7 quartiers

- listant d'aval à Pierre GODART
- d'amont à Louis MAMEZ
- aboutant vers soleil à la dite Srie d'Herbelle
- vers mer à Jacques et Liévin MECQUINION

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

7 sols

21 – Louis de MAMEZ tient la 21<sup>ème</sup> pièce contenant 5,5 quartiers

- listant d'aval à Péronne MAMEZ
- d'amont à Pierre GODART
- aboutant vers soleil à la dite Srie d'Herbelle
- vers mer aux dits MECQUINION

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

5 sols 6 deniers

22 – Pierre GODART bailly de Cléty tient par échange de la veuve et hoirs Jacques ALEXANDRE la 22<sup>ème</sup> pièce contenant 3 mesures 3 quartiers 15 verges

- listant d'aval à Louis de MAMEZ
- d'amont aux héritiers Damlle Barbe PENIN
- aboutant vers soleil à la dite Srie d'Herbelle
- vers mer aux dits MECQUINION

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

15 sols 7 deniers obol

23 – Les héritiers Damlle Barbe PENIN tiennent la 23<sup>ème</sup> pièce contenant 3,5 quartiers

- listant d'aval à Pierre GODART

- d'amont à Anthoine PICOTTIN
- aboutant vers soleil à la dite Srie d'Herbelle
- vers mer à Jan DUPUIS

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols 6 deniers

24 – Anthoine PICOTTIN demt à Cléty tient la 24<sup>ème</sup> pièce contenant 3 quartiers 13 verges

- listant d'aval aux hers Damlle Barbe PENIN
- d'amont aux hoirs Robert PARISIS
- aboutant vers soleil à la dite Srie d'Herbelle
- vers mer à Jan DUPUIS

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols 6 deniers pit

25 – Les hoirs Robert PARISIS tiennent la 25<sup>ème</sup> pièce contenant 3,5 quartiers

- listant d'aval à Anthoine PICOTTIN
- d'amont aux hoirs Gille FOVEAU
- aboutant vers soleil à la dite Srie d'Herbelle
- vers mer à Jan DUPUIS

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols 6 deniers

26 – Les hoirs Gille FOVEAU tient la 26<sup>ème</sup> pièce contenant 1 mesure

(*surcharge* : modo Jacq POCHOLLE à cause de sa femme)

- listant d'aval aux héritiers Robert PARISIS
- d'amont à la veuve et hoirs Jacques ALLEXANDRE
- aboutant vers soleil à la dite Srie d'Herbelle
- vers mer à Jan DUPUIS

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

4 sols

27 – La veuve et hoirs Jacques ALLEXANDRE tiennent la 27<sup>ème</sup> pièce contenant aussi 1 mesure

- listant d'aval aux Gille FOVEAU
- d'amont à la Srie de Cléty
- de bout vers soleil à la dite Srie d'Herbelle
- vers mer à Jan DUPUIS

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

4 sols

#### Autre liste des Houtettes

28 – Jan DUPUIS tient la 28<sup>ème</sup> pièce contenant 0,5 mesure 0,5 quartier

- listant vers soleil à la Srie de Cléty et autres plusieurs tournières
- vers mer aux héritiers Marcq VASSEUR
- aboutant d'amont à la Srie de Cléty
- d'aval à Pierre GODART

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

2 sols 6 deniers

29 – Les héritiers Marcq VASSEUR tiennent la 29<sup>ème</sup> pièce contenant aussi 0,5 mesure 0,5 quartier

(*surcharge* : modo Antoine DELEPOUVE à cause de sa femme)

- listant vers soleil à Jan DUPUIS
- vers mer à Jacques MECQUINION
- aboutant d'amont à la Srie de Cléty
- d'aval au dit Pierre GODART

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

2 sols 6 deniers

30 – Jacques MECQUINION couturier demt à Cléty tient la 30<sup>ème</sup> pièce contenant 7 quartiers

- listant vers soleil aux héritiers Marcq VASSEUR et à plusieurs tournières
- vers mer aux héritiers de Mre Jan de COUBRONNE et à Louis de COCQUENPOT
- aboutant à Jean Baptiste PAGART
- d'amont à la Srie de Cléty

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

7 sols

31 – Les héritiers de Mre Jan de COUBRONNE et Louis de COCQUENPOT tiennent la 31<sup>ème</sup> pièce contenant 3,5 quartiers

- listant vers soleil à Jacques MECQUINION
- vers mer à Pierre JOVENIN
- aboutant d'amont à la Srie de Cléty
- d'aval à Jean Baptiste PAGART

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols 6 deniers

32 – Pierre JOVENIN à cause de Françoise ALHOY sa femme tient la 32<sup>ème</sup> pièce contenant aussi 3,5 quartiers

- listant vers soleil aux hoirs Mre Jan de COUBRONNE et Louis de COCQUENPOT
- vers mer à Jan DU PLOUICQ
- de bout d'amont à la Srie de Cléty
- d'aval à Jean Baptiste PAGART

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols 6 deniers

33 – Jan DU PLOUICQ tient la 33<sup>ème</sup> pièce contenant 0,5 mesure 20 verges

- listant vers soleil à Pierre JOVENIN
- vers mer à Phles DU PLOUICQ
- aboutant d'amont à la Srie de Cléty
- d'aval à Jean Baptiste PAGART

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

2 sols 9 deniers

34 – Phles DU PLOUICQ tisserand de toile tient la 34<sup>ème</sup> pièce contenant aussi 0,5 mesure 20 verges

- listant vers soleil à Jan DU PLOUICQ
- vers mer aux veuve et hoirs Pierre DU PLOUICQ
- de bout d'amont à la Srie de Cléty
- d'aval à Jean Baptiste PAGART

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

2 sols 9 deniers

35 – La veuve et hoirs Pierre DU PLOUICQ tiennent la 35<sup>ème</sup> pièce contenant 1 mesure



- listant vers soleil à Phles DU PLOUICQ
- vers mer à Pierre DU JOVENIN à cause de sa femme
- de bout d'amont à la Srie de Cléty
- d'aval au dit PAGART

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

4 sols

36 – Pierre JOVENIN à cause de Françoise ALHOY sa femme tient la 36<sup>ème</sup> pièce contenant aussi 1 mesure

- listant vers soleil aux veuve et hoirs Pierre DU PLOUICQ
- vers mer à Franchois ROBIN
- de bout d'amont à la Srie de Cléty
- d'aval à Jean Baptiste PAGART

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

4 sols

37 – Franchois ROBIN tient la 37<sup>ème</sup> pièce contenant 3 mesures

- listant vers soleil à Pierre JOVENIN
- vers mer à Mre Laurent et Marie CARON à cause de Marie de MAMEZ leur mère
- aboutant d'aval à Chles de GOUY à cause de Marie BOITEL sa femme
- d'amont à la Srie de Cléty

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

12 sols

38– Mre Laurent et Marie CARON à cause de Marie de MAMEZ leur mère tiennent la 38<sup>ème</sup> pièce contenant 1 mesure

- listant vers soleil à Franchois ROBIN
- vers mer à Anthoine PICOTTIN
- aboutant d'amont à la Srie de Cléty
- d'aval au GOUY

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

4 sols

39 – Anthoine PICOTTIN tient la 39<sup>ème</sup> pièce contenant 43,75 verges

- listant vers soleil à Mre Laurent et Marie CARON
- vers mer aux hoirs Jenne PICOTTIN
- aboutant d'amont à la Srie de Cléty
- d'aval au dit Chles GOUY

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

1 sol 9 deniers

40 – Les hoirs Jenne PICOTTIN tient la 40<sup>ème</sup> pièce contenant aussi 43,75 verges

- listant vers soleil à Anthoine PICOTTIN
- vers mer à Louis CADART
- aboutant d'aval à Jan CADART
- d'amont à la Srie de Cléty

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

1 sol 9 deniers

41 – Louis CADART tient la 41<sup>ème</sup> pièce contenant 0,5 mesure 7 verges

- listant vers soleil aux hoirs Jenne PICOTTIN

- vers mer à Anthoine MAMEZ
- aboutant d'amont à la Srie de Cléty
- d'aval à Jan CADART

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

2 sols 3 deniers obol

42 – Anthoine MAMEZ fils Anthoine demt à Avrout tient la 42<sup>ème</sup> pièce contenant 5 quartiers

- listant vers soleil à Louis CADART
- vers mer à Marie ALHOY veuve de Mathias PARISIS
- aboutant d'aval à Guillaume DELEPOUVE
- d'amont à la Srie de Cléty

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

5 sols

43 – Jan CADART à cause de Jenne PICOTTIN sa femme tient la 43<sup>ème</sup> pièce contenant 3 quartiers 14 verges

- listant vers soleil à Anthoine PICOTTIN
- vers mer à Guillaume DELEPOUVE
- aboutant d'aval à Chles GOUY
- d'amont aux hoirs Jenne PICOTTIN et Louis CADART

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols 7 deniers

44 – Guillaume DELEPOUVE tient la 44<sup>ème</sup> pièce contenant 1 mesure 18 verges

- listant vers soleil à Jan CADART
- vers mer à Marie ALHOY veuve de Mathias PARISIS
- aboutant d'aval à Chles GOUY
- d'amont au dit Anthoine MAMEZ

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

4 sols 9 deniers

45 – Marie ALHOY veuve de Mathias PARISIS tient la 45<sup>ème</sup> pièce contenant 7 quartiers

- listant vers soleil à Guillaume DELEPOUVE et Anthoine MAMEZ
- vers mer à Jacques DELEPOUVE à cause d'Anne PARISIS sa femme
- aboutant d'amont à la Voiette de Dohem
- d'aval à Chles GOUY

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

7sols

46 – Jacques DELEPOUVE à cause d'Anne PARISIS sa femme tient la 46<sup>ème</sup> pièce contenant 0,5 mesure

- listant vers soleil à Marie ALHOY
- vers mer à Jan DUPUIS
- aboutant d'amont à la Voiette de Dohem
- d'aval au dit GOUY

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

2 sols

47 – Jan DUPUIS demt à Cléty tient la 47<sup>ème</sup> pièce contenant 7,5 quartiers

- listant vers soleil à Jacques DELEPOUVE
- vers mer aux héritiers Jullien ALHOY

- de bout d'amont à la Voiette de Dohem
- d'aval au dit GOUY

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

7 sols 6 deniers

48 – Les hoirs Jullien ALHOY tiennent la 48<sup>ème</sup> pièce contenant 3,5 quartiers

- listant vers soleil à Jan DUPUIS
- vers mer à Mathieu FOUBE
- de bout d'aval au dit GOUY
- d'amont à la dite Voiette de Dohem

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols 6 deniers

49 – Mathieu FOUBE labourier demt à Inghem tient la 49<sup>ème</sup> pièce contenant 3 quartiers 6,5 verges

- listant vers soleil aux hoirs Jullien ALHOY
- vers mer aux hoirs Damlle Barbe PENIN
- de bout d'amont à la dite Voiette de Dohem
- d'aval au dit GOUY

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols 3 deniers pit

50 – Les héritiers Damlle Barbe PENIN tient la 50<sup>ème</sup> pièce contenant 41 verges

- listant vers soleil à Mathieu FOUBE
- vers mer aux veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE
- de bout d'aval au dit GOUY
- d'amont à la dite Voiette de Dohem

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

1 sol 8 deniers

51– La veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE tient la 51<sup>ème</sup> pièce contenant aussi 41 verges

- listant vers soleil aux hoirs Damlle Barbe PENIN
- vers mer aux hoirs Marie ALHOY
- de bout d'amont à la dite Voiette de Dohem
- d'aval à Chles GOUY

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

1 sol 8 deniers

52 – Les hoirs Marie ALHOY tient la 52<sup>ème</sup> pièce contenant 1,5 quartier

- listant vers soleil aux veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE
- vers mer à Anthoine BRASSART
- de bout d'amont à la dite Voiette de Dohem
- d'aval au dit GOUY

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

1 sol 6 deniers

53 – Anthoine BRASSART dit Becq demt à Cléty tient la 53<sup>ème</sup> pièce contenant 0,5 mesure

- listant vers soleil aux hoirs Marie ALHOY
- vers mer à Jacques ALHOY
- de bout d'aval à Chles GOUY
- d'amont à la dite Voiette de Dohem

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

2 sols

54 – Jacque ALHOY labourier demt à Cléty tient la 54<sup>ème</sup> pièce contenant 0,5 mesure

- listant vers soleil à Anthoine BRASSART
- vers mer aux dits Jacque et Martin ALHOIE
- aboutant d'aval à Chles GOUY et Marcq PLATEAU
- d'amont à la dite Voiette de Dohem

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

2 sols

55 - 56 – Jacque et Martin ALHOIE par indivis tiennent la 55<sup>ème</sup> et 56<sup>ème</sup> pièce contenant ensemble 7,5 quartiers

- listant vers soleil à Jacques ALHOY
- vers mer à Marcq Hubert DUPUIS et Guillaume BARROY
- de bout d'aval à Pierre GOURNAY André VASSEUR et autres
- d'amont à la dite Voiette de Dohem

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

7 sols 6 deniers

57 – Marcq Hubert DUPUIS tient la 57<sup>ème</sup> pièce contenant 0,5 mesure 0,5 quartier

- listant vers soleil à Jacque et Martin ALHOIE
- vers mer à la Srie de Willerval
- de bout d'aval à Guillaume BARROY
- d'amont à la dite Voiette de Dohem

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

2 sols 6 deniers

58 – Guillaume BARROY joueur de violon demt à Cléty tient la 58<sup>ème</sup> pièce contenant aussi 0,5 mesure 0,5 quartier

- listant d'amont à Marcq Hubert DUPUIS
- d'aval aux hoirs Jullien ALHOIE et à la veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE
- de bout vers mer à la Srie de Willerval
- vers soleil à Jacque et Martin ALHOIE

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

2 sols 6 deniers

59 – Les hoirs Jullien ALHOIE tiennent la 59<sup>ème</sup> pièce contenant 3 quartiers

- listant d'amont à la Voiette des Houtettes
- d'aval à Jan DUPUIS
- aboutant vers mer à la Srie de Bienques
- vers soleil aux veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols

60 – Jan DUPUIS demt à Cléty tient la 60<sup>ème</sup> pièce contenant aussi 3 quartiers

- listant d'amont aux hoirs Jullien ALHOIE
- d'aval à Marie ALHOIE veuve de Mathias PARISIS de Cléty
- de bout à vers mer à la Srie de Bienques
- vers soleil à la veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols

61 – Marie ALHOY veuve de Mathias PARISIS demt à Cléty tient la 61<sup>ème</sup> pièce contenant 0,5 mesure

- listant d'amont à Jan DUPUIS
- d'aval au Sr de WILLEMANN
- aboutant vers soleil aux veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE
- vers mer à la Srie de Biencques

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

2 sols

62 – Le Sr de WILLEMANN tient la 62<sup>ème</sup> pièce contenant 7 quartiers 7 verges

- listant d'amont à Marie ALHOY
- d'aval aux hoirs Anthoine MAMEZ et Mathieu FOUBE
- de bout vers soleil aux veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE
- vers mer à la Srie de Biencques

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

7 sols 3 deniers obol

63 - 64 – Les hoirs Anthoine MAMEZ et Mathieu FOUBE tiennent les 63 ème et 64 ème articles ou pièces de terre contenant ensemble 5 quartiers 11 verges

- listant d'amont au Sr de WILLEMANN
- d'aval au Sr Ignace Dominicque de MAMEZ
- de bout vers soleil aux veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE et Jullien ALHOY
- vers mer à la Srie de Biencques

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

5 sols 5 deniers obol

65 – Ignace Dominicque de MAMEZ tient la 65<sup>ème</sup> pièce contenant 2,5 mesures étant sur le carré ou environ

- tenant d'amont aux hoirs Anthoine MAMEZ et Mathieu FOUBE
- d'aval aux dits hoirs Anthoine MAMEZ
- vers soleil aux hoirs Jullien ALHOY
- vers mer à la Srie de Biencques

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

10 sols

66 – Les hoirs Anthoine MAMEZ tiennent la 66<sup>ème</sup> pièce contenant 1 mesure

- listant d'amont au Sr Ignace Dominicque de MAMEZ et autres
- d'aval au dit Sr MAMEZ
- de bout vers mer à la Srie de Biencques
- vers soleil aux hoirs Gille FOVEAU

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

4 sols

67 – Le Sr Ignace Dominicque de MAMEZ tient la 67<sup>ème</sup> pièce contenant 1 mesure

- listant d'amont aux hoirs Anthoine MAMEZ
- d'aval à Anthoine DELEPOUVE de Pihem
- de bout vers mer à la Srie de Biencques
- vers soleil aux hoirs Gille FOVEAU

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

4 sols

68 – Antoine DELEPOUVE labourier demt à Pihem tient la 68<sup>ème</sup> pièce contenant 5 quartiers

- listant d'amont au Sr Ignace Dominicque de MAMEZ et à plusieurs tourniers
- d'aval à Marand ALLEXANDRE
- aboutant vers soleil aux hoirs Gille FOVEAU
- vers mer à la Srie de Biencques

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

5 sols

69 – Marand ALLEXANDRE tient la 69<sup>ème</sup> pièce contenant 0,5 mesure

- listant d'amont à Antoine DELEPOUVE de Pihem
- d'aval à André VASSEUR
- aboutant vers mer à la Srie de Biencques
- vers soleil aux hoirs Gille FOVEAU

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

2 sols

70 – André VASSEUR tient la 70<sup>ème</sup> pièce contenant 6 quartiers

- listant d'amont à Marand ALLEXANDRE
- d'aval aux veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE
- aboutant vers soleil aux hoirs Gille FOVEAU
- vers mer à la Srie de Biencques

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

6 sols

71 – La veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE tiennent la 71<sup>ème</sup> pièce contenant 1 mesure

- listant d'amont à André VASSEUR
- d'aval à Péronne THIBault
- aboutant vers soleil aux hoirs Gille FOVEAU
- vers mer à la Srie de Biencques

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

4 sols

72 – Péronne THIBault tient la 72<sup>ème</sup> pièce contenant 3 quartiers

- listant d'amont aux dits hoirs Jacque ALLEXANDRE
- d'aval et de bout vers mer à la Srie de Biencques
- vers soleil aux hoirs Gille FOVEAU

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols

73 – Les hoirs Jullien ALHOY tiennent la 73<sup>ème</sup> pièce contenant 1 mesure

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

- listant vers soleil à Pierre GOURNAY
- vers mer au Sr Ignace Dominicque de MAMEZ Mathieu FOUBE et hoirs Antoine MAMEZ
- aboutant d'aval aux dits hoirs Antoine MAMEZ
- d'amont aux dits veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE

4 sols

74 – La veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE tiennent la 74<sup>ème</sup> pièce contenant aussi 1 mesure

- listant vers soleil à Pierre GOURNAY
- vers mer au Sr de WILLEMANN et autres tourniers
- de bout d'aval aux dits hoirs Jullien ALHOIE
- d'amont à la Voiette des Houtettes

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

4 sols

75 – Pierre GOURNAY tient la 75<sup>ème</sup> pièce contenant 5 quartiers

- listant vers soleil à André VASSEUR
- vers mer aux dits hoirs Jullien ALHOIE et de Jacques ALLEXANDRE
- aboutant d'aval aux hoirs Anthoine MAMEZ
- d'amont à la Voiette des Houtettes

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

5sols

76 – André VASSEUR tient la 76<sup>ème</sup> pièce contenant aussi 5 quartiers

- listant vers mer à Pierre GOURNAY
- vers soleil à Marcq PLATEAU
- aboutant d'amont à la Voiette des Houtettes
- d'aval aux dits hoirs Anthoine MAMEZ

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

5 sols

77 – Marcq PLATEAU tient la 77<sup>ème</sup> pièce contenant 1 mesure

- listant vers soleil Jenne COPPIN
- vers mer à André VASSEUR
- aboutant d'amont et d'aval comme la précédente

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

4 sols

78 – Jenne COPPIN tient la 78<sup>ème</sup> pièce contenant 5 quartiers

- listant vers soleil à Marcq PLATEAU
- vers mer au Sr Ignace Dominicque de MAMEZ
- aboutant d'aval aux hoirs Anthoine MAMEZ
- d'amont aux hoirs Damoiselle Barbe de PENIN

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

5 sols

79 – Le Sr Ignace Dominicque de MAMEZ tient la 79<sup>ème</sup> pièce contenant 3 mesures 3 quartiers

- listant vers mer à Jenne COPPIN
- vers soleil aux veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE et autres tourniers
- d'amont aux hoirs Damoiselle Barbe de PENIN
- aboutant d'aval aux hoirs Anthoine MAMEZ

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

15 sols

80 – Les hoirs Damlle Barbe de PENIN tiennent la 80<sup>ème</sup> pièce contenant 1 mesure 0,5 quartier

- listant d'amont à Mathieu FOUBE
- d'aval au dit Ignace Dominicque de MAMEZ et Jan Baptiste PAGART
- aboutant vers soleil au dit PAGART
- vers mer à Marcq PLATEAU

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

4 sols 6 deniers

81 – Mathieu FOUBE labourier demt à Inghem tient la 81<sup>ème</sup> pièce contenant 5 quartiers

- listant d'aval aux héritiers Damoiselle Barbe de PENIN
- d'amont à Chles GOUY à cause de Marie BOITTEL sa femme
- de bout vers mer à Marcq PLATEAU
- vers soleil au dit PAGART

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

5 sols

82 – Charles GOUY à cause de Marie BOITTEL sa femme tient la 82<sup>ème</sup> pièce contenant 1 mesure 0,5 quartiers

- listant d'aval à Mathieu FOUBE
- d'amont à plusieurs tourniers
- de bout vers mer à Marcq PLATEAU
- vers soleil au dit PAGART

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

4 sols 6 deniers

83 – Jean Baptiste PAGART tient la 83<sup>ème</sup> pièce contenant 9 quartiers 5,5 verges

- listant d'amont à plusieurs tourniers et par une escoche à Damoiselle Barbe de PENIN
- d'aval à Jacques DELEPOUVE
- de bout vers soleil à plusieurs tourniers
- vers mer à Charles GOUY Mathieu FOUBE et autres

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

9 sols 2 deniers obol pit

84 – Jacques DELEPOUVE labourier demt à Cléty tient la 84<sup>ème</sup> pièce contenant 3 quartiers

- listant d'amont au Sr Jean Baptiste PAGART
- d'aval à André VASSEUR
- aboutant vers mer au Sr Ignace Dominicque de MAMEZ
- vers soleil à Noël COPPIN

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols

85 – André VASSEUR tient la 85<sup>ème</sup> pièce contenant 3 quartiers 18 verges

- listant d'amont à Jacques DELEPOUVE
- d'aval aux veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE
- de bout vers soleil à Noël COPPIN
- vers mer au Sr Ignace Dominicque de MAMEZ

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols 8 deniers obol pit

86 – La veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE tiennent la 86<sup>ème</sup> pièce contenant 6 mesures 3 quartiers 18 verges

- listant d'amont à André VASSEUR
- d'aval à eux-mêmes et autres
- aboutant vers soleil à plusieurs tourniers
- vers mer au Sr Ignace Dominicque de MAMEZ

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste



27 sols 9 deniers

87 – Les hoirs Gille FAVEAU tiennent la 87<sup>ème</sup> pièce contenant 3 quartiers

- listant vers soleil aux hoirs Jacques ALLEXANDRE
- vers mer aux dits ALLEXANDRE
- aboutant d'aval à Srie de Biencque
- d'amont aux dits veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols

88 – Les hoirs Jacque ALLEXANDRE tient la 88<sup>ème</sup> pièce contenant aussi 3 quartiers

- listant vers mer aux hoirs Gille FOVEAU
- vers soleil aux héritiers Damlle Barbe de PENIN
- aboutant d'aval à Srie de Biencque
- d'amont à la veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3sols

89 – Les héritiers Damlle Barbe de PENIN tient la 89<sup>ème</sup> pièce contenant 1 mesure 0,5quartier

- listant vers soleil vers mer de bout d'amont aux dits veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE
- d'aval à Srie de Biencque

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

4 sols 6 deniers

90 – La veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE tient la 90<sup>ème</sup> pièce contenant 6,5 mesures

- listant vers mer aux hoirs Gille Damlle Barbe de PENIN
- vers soleil aux dits Sr MAMEZ, WILLEMAN, VASSEUR et Pierre GOURNAY
- de bout d'amont à eux-mêmes
- d'aval à la Srie de Biencq

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

26 sols

91 – Jan DUPLOUICQ tient la 91<sup>ème</sup> pièce contenant 1 quartier

(*en marge* : cet article appartient ç Jan CADART demt à Biencq à cause de Jenne DUPLOUICQ, sa femme)

- listant d'amont à Marcq PLATEAU
- d'aval au Sr Ignace Dominicque de MAMEZ
- de bout vers mer aux dits ALLEXANDRE
- vers soleil au Cavin

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

1 sol

92 – Le Sr Ignace Dominicque de MAMEZ tient la 92<sup>ème</sup> pièce contenant 1 mesure

- listant d'amont à Jan DU PLOICQ
- d'aval à André VASSEUR
- de bout vers soleil au Cavin
- vers mer aux dits veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

4 sols

93 – André VASSEUR tient la 93<sup>ème</sup> pièce contenant 3 quartiers

- listant d'amont au Sr Ignace Dominicque de MAMEZ
- d'aval au Sr de WILLEMANN
- aboutant vers soleil au Cavin
- vers mer aux veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols

94 – le Sr de WILLEMANN tient la 94<sup>ème</sup> pièce contenant 3 quartiers

- listant vers soleil à André VASSEUR
- d'aval à Pierre GOURNAY
- de bout vers soleil au Cavin
- vers mer aux dits veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE

et doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols

95 – Pierre GOURNAY labourier demt à Herbelles tient finalement la 95<sup>ème</sup> pièce étant la dernière du dit Camp De Le Cour selon le mesurage et carte figuratif

- listant d'aval la Srie de Biencque
- d'amont au Sr de WILLEMANN
- aboutant vers soleil au Cavin
- vers mer aux dits veuve et hoirs Jacque ALLEXANDRE

laquelle pièce contient aussi 3 quartiers qui doit par an au dit hôpital St Jan Baptiste

3 sols

Les soubzsignez Jacques FOVEAU bailly de la Terre et Sries de Biencque et Pihen et de ses dits hospitaux Jacques-Jan ALLEXANDRE bailly de la Terre et Srie de Herbelle et aultres hommes de fief tant que propriétaires que locataires occupants de plusieurs pièches de terres au Camp De Le Cour certifient et comme aussy les arpenteurs que toutes les pièches de terre reprise dans ce présent terrier en nombre de 95 articles cy dessus sont véritable et que les noms et surnoms des propriétaires sont à chacune leurs articles et que tout les grandeurs listes et about et redevance annuels sont conformes aux anciens titres à nous exhibé en foy de quoy nous avons signé ce présent terrier le 4<sup>ème</sup> jour d'octobre 1695

Tesmoings

Jan BLAREL P. BLAREL Jacques FAVEAU J. ALEXANDRE Pierre CARON P. LANNOY

Annexe : mots des articles du terrier modernisés

abouttant	aboutant
ad	à
aultres	autres
aulx	aux
aussy	aussi
boult	bout
Cletty	Cléty
cousturier	couturier
cy	ci
dicte	dit
doibt	doit
estant	étant
eulx	eux
finallement	finalelement
hospital	hôpital
Inguehem	Inghem
mesuraige	mesurage
pieche	pièce
Pihen	Pihem
sellon	selon
solleil	soleil
toil	toile
vefve	veuve
verghe	verge
viollon	violon